

Faculté ouverte de politique économique et sociale



OPES2259 Questions spéciales sur les problèmes de transition socio-économique

[30h]

Ce cours n'est pas dispensé en 2005-2006

Langue d'enseignement : français

Niveau : Second cycle

Objectifs (en termes de compétences)

Ce cours doit, sur base d'une demande argumentée des étudiants, approuvée par le Conseil de la FOPES et les autorités académiques, permettre l'approfondissement d'une matière à option ou d'une matière obligatoire. Il doit apporter concernant les problèmes de transition économique et sociale, un cadre d'analyse théorique adéquat et une méthodologie pertinente illustrée par des études de cas.

Objet de l'activité (principaux thèmes à aborder)

Ce cours étudiera les problèmes de transition économique et sociale dans des sociétés en profond bouleversement (Tiers-Monde, Europe Centrale et de l'Est, régions en déclin profond ou croissance importante, ...). Ces questions spéciales concernent par exemple : le passage d'une société planifiée à une société de marché, l'introduction d'une société duale, les échanges inégaux entre le Nord et le Sud, les problèmes de reconversion, l'évolution du chômage et le problème de la réduction du temps de travail, ...

Autres informations (Pré-requis, Evaluation, Support, ...)

La formation se fait le samedi et certains soirs en semaine; elle est décentralisée et oblige donc à des déplacements. Le rôle du professeur comporte l'accompagnement sur place de projets-mémoires. Le professeur participe à un séminaire pédagogique. Il fonctionne en collaboration avec un conseiller à la formation. Il doit rédiger le matériel pédagogique correspondant à ses enseignements. Une collaboration étroite sera instituée entre les titulaires des enseignements à option de chaque section. Le candidat à une charge d'enseignement doit aussi communiquer avec son curriculum vitae les expériences non traditionnelles de formation qu'il a vécues et faire valoir des documents, syllabus ou matériaux didactiques qu'il aurait rédigés. L'attention des candidat(e)s aux charges d'enseignement est attirée sur l'existence de lois concernant les cumuls. Le mode d'apprentissage exige du professeur qu'il négocie un contrat de formation avec ses étudiants et qu'il motive de manière détaillée soit par écrit soit par oral ses évaluations aux personnes concernées.